



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 30 novembre 2018

## Communiqué de Presse

**Dégradations des radars automatiques :  
en 2018, en Dordogne, 12 personnes sont décédées à cause de la vitesse.**

Face à la multiplication des dégradations de radars automatiques dans notre département, la préfète rappelle qu'il s'agit d'une infraction grave et que le dépôt de plainte est systématique. Les services de polices et de gendarmerie sont mobilisés pour retrouver les auteurs de ces comportements irresponsables et inadmissibles.

Dès qu'une dégradation est constatée, les moyens sont mis en œuvre pour que la réparation intervienne dans un délai très bref.

Un radar est fait pour ralentir, le détruire engendre de graves conséquences. Au 30 novembre 2018, 37 personnes ont perdu la vie dans 33 accidents mortels sur les routes de Dordogne, 37 familles endeuillées. 12 de 33 ces accidents étaient dus à une vitesse excessive ou inadaptée. Les radars automatiques sont implantés sur des zones particulièrement accidentogènes du département, leur destruction est un fait grave qui participe à l'insécurité routière.

Pour rappel, la destruction, la détérioration ou la dégradation d'un radar est assimilée à une dégradation de bien public et est punie par le code pénal (article 322-2). Il donne lieu à une amende de 45 000 euros ainsi qu'à 3 ans d'emprisonnement.

Les frais de réparations des radars sont issus du produit des recettes de radars automatiques, eux-mêmes largement consacrés à l'amélioration des infrastructures et de la sécurité routière.

---

### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---